

AGENCES D'EMPLOI

LE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES

Dr Patrick GUICHON | médecin du travail | SSTRN Dr Émilie QUERUAU LAMERIE | médecin collaborateur | SSTRN



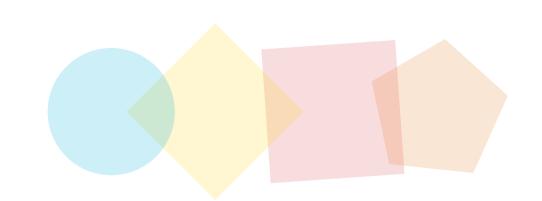


LE SSTRN, UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À L'INTÉRIM

- Basée sur notre centre de l'île de Nantes (boulevard Vincent Gâche)
- Pour les secteurs de Nantes Métropole et Clisson
- 10 professionnels pour vous accompagner :
 - 4 médecins du travail
 - 2 infirmières santé travail
 - 4 assistantes médicales
 - 1 secrétaire médicale d'équipe
 - 1 conseiller en prévention (pour un recours ponctuel)







- Les agences d'emploi sont affectées à un médecin du travail en particulier.
- Il travaille toujours avec la même assistante de santé au travail, interlocutrice privilégiée de l'agence d'emploi pour l'organisation des visites médicales, autant pour les travailleurs intérimaires que pour les salariés permanents.
- Les infirmières travaillent pour les quatre médecins du travail.





UNE RELATION TRIANGULAIRE

Agence d'emploi (AE) CONTRAT DE MISE À DISPOSITION Relation commerciale

Entreprise utilisatrice (EU)

CONTRAT DE MISSION Relation hiérarchique Employeur

Salarié intérimaire (SI)

Relation d'ingérence Aucun lien contractuel





L'INTÉRIMAIRE, ENTRE EMPLOYEUR ET UTILISATEUR

- Le salarié intérimaire et l'agence d'emploi concluent un contrat de mission.
- L'agence d'emploi est donc le seul employeur du salarié intérimaire.
- Toutefois, le salarié intérimaire est tenu de se conformer aux règles en vigueur dans l'entreprise utilisatrice dans laquelle il effectue sa mission.





L'ESSENTIEL POUR COMPRENDRE LE SUIVI INDIVIDUEL DU SALARIÉ INTÉRIMAIRE





LES DOCUMENTS DE LA DEMANDE DE VISITE

| | ail: | | |
|---|--|--|---|
| Adresse: | | 77.71 | |
| | | | |
| Document à remplir intégralement | par l'employeur | | |
| | ENTRE | PRISE ADHÉRENTE | |
| Demande de VIP ou E | | l'entreprise : | |
| intérimaire | N° adhe | rent : | |
| Visite d'Information et de Préven | tion | | |
| Examen Médical d'Aptitude | | | |
| ☐ VISITE D'EMBAUCHE | VISITE PÉRIODIQUE | | |
| SALARIÉ | POSTE | S / EMPLOIS | |
| Nom de naissance : | | (dans la limite de 3) : 1 | |
| Nom marital : | | | |
| Prénom : | | 3 | |
| Date de naissance : | | contrat : □ Intérimaire □ CDI Int | |
| Sexe: | | mbauche : | |
| ☐ Féminin ☐ Masculin | Entrepri | se utilisatrice : | |
| | | | |
| SALARIÉ EXPOSÉ À DES RISQUES PAR | Anna marriaga | | |
| EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE (EMA) - → Document délivré : avis médical d'apti | SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR) | | |
| Amiante | ww | | |
| Plomb | | | |
| ☐ Agents biologiques 3 et 4 | | | |
| Rayonnements ionisants | | | |
| Risque hyperbare | mantana dikabatan dan | | |
| ☐ Chute de hauteur lors du montage / dé ☐ CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiq | | | |
| ☐ Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVI | | aux | |
| ☐ Autorisation à effectuer des opérations | | | ail sous tension) |
| Autorisation de conduite de certains éq | | lever des charges – CACES | |
| ☐ Charges manuelles habituelles de plus ☐ Poste à risque déterminé par l'employe | | | |
| | sur (art. K4024-25 III CT). Si our lequel | | |
| SALARIÉ HORS RISQUE PARTICULIER | | | |
| | | SIS) OU ADAPTÉ (SIA) | |
| VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVEN' → Document délivré : attestation de suivi | | UID d'ambauche à ausainne | dans les 3 mois |
| → Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer | VIP à programmer avec le médecin, | VIP d'embauche à programmer | |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation | APRÈS l'affectation | 100000000 |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation Travailleur handicapé | APRÈS l'affectation Autres expositions ? | |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation | APRÈS l'affectation | |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché | APRÈS l'affectation Autres expositions ? | |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | AUCUNE case / situa |
| → Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation ☐ Moins de 18 ans ☐ Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) ☐ Agents biologiques 2 ☐ Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salat ☐ Demande de dispense de visité | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante rié doit se munir de sa carte de vacce (uniquement pour le salarié ayant bé | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | AUCUNE case / situa n porte. de janvier 2017). |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Pour le rendez-vous, le salat Demande de dispense de visite Dans ce cas, merci de nous fournir l | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante rié doit se munir de sa carte de vacce (uniquement pour le salarié ayant bé le dernier avis médical d'aptitude ou la | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | AUCUNE case / situa n porte. de janvier 2017). un poste |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Pour le rendez-vous, le salat Demande de dispense de visite Dans ce cas, merci de nous fournir l identique et présentant des risques | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÉS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante rié doit se munir de sa carte de vacce (uniquement pour le salarié ayant bé le dernier avis médical d'aptitude ou la d'exposition équivalents. La demande | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | AUCUNE case / situa n porte. de janvier 2017). un poste avail. |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salat Dans ce cas, merci de nous fournir lidentique et présentant des risques Contraintes éventuelles pour le rende | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante rié doit se munir de sa carte de vace e (uniquement pour le salarié ayant bé le dernier avis médical d'aptitude ou la d'exposition équivalents. La demande dez-vous : | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | AUCUNE case / situa n porte. de janvier 2017). un poste avail. |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salat Demande de dispense de visite Dans ce cas, merci de nous fournir l identique et présentant des risques Contraintes éventuelles pour le rend Nom et fonction du demandeur : | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÉS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante rié doit se munir de sa carte de vacce (uniquement pour le salarié ayant bé le dernier avis médical d'aptitude ou la d'exposition équivalents. La demande dez-vous : | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | AUCUNE case / situa n porte. de janvier 2017). un poste avail. |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salat Demande de dispense de visite Dans ce cas, merci de nous fournir l identique et présentant des risques Contraintes éventuelles pour le rend Nom et fonction du demandeur : | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante rié doit se munir de sa carte de vace e (uniquement pour le salarié ayant bé le dernier avis médical d'aptitude ou la d'exposition équivalents. La demande dez-vous : | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | AUCUNE case / situa n porte. de janvier 2017). un poste avail. |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salat Demande de dispense de visite Dans ce cas, merci de nous fournir l identique et présentant des risques Contraintes éventuelles pour le rend Nom et fonction du demandeur : | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÉS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante rié doit se munir de sa carte de vace (uniquement pour le salarié ayant bé le dernier avis médical d'aptitude ou la d'exposition équivalents. La demande dez-vous : | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | AUCUNE case / situat n porte. de janvier 2017). un poste avail. |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salat Dans ce cas, merci de nous fournir l identique et présentant des risques Contraintes éventuelles pour le rend Nom et fonction du demandeur : Réf. : SIS-FOR-02_demande de VIP ou EMA | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÉS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante rié doit se munir de sa carte de vacce (uniquement pour le salarié ayant bé le dernier avis médical d'aptitude ou la d'exposition équivalents. La demande dez-vous : | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | AUCUNE case / situat n porte. de janvier 2017). un poste avail. |
| Document délivré : attestation de suivi VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salat Dans ce cas, merci de nous fournir lidentique et présentant des risques Contraintes éventuelles pour le rend Nom et fonction du demandeur : Réf. : SIS-FOR-02_demande de VIP ou EMA | VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÉS l'affectation Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante rié doit se munir de sa carte de vacce (uniquement pour le salarié ayant bé le dernier avis médical d'aptitude ou la d'exposition équivalents. La demande dez-vous : | APRÈS l'affectation Autres expositions ? Préciser : | AUCUNE case / situat n porte. de janvier 2017). un poste avail. |

| Médecin du travail : | Contact secrétaire : |
|--|---|
| Combra : | Email: |
| Adresse: | _ |
| | |
| Document à remplir intégralement par l'employeu | ENTREPRISE ADHÉRENTE |
| Domando do vicito mádicala | Nom de l'entreprise : |
| Demande de visite médicale | N° adhérent : |
| de reprise - intérimaire | |
| LARIÉ | INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRÊT DE TRAVAIL DU SALARIÉ |
| m de naissance : | |
| m marital : | |
| enom: | |
| te de naissance : | |
| xe: | ☐ Maladie/accident non professionnel |
| Féminin □ Masculin | □ Accident de travail |
| plois occupés par le salarié à la reprise | ☐ Maladie professionnelle |
| ns la limite de 3) : | □ Maternité |
| 2 | Reprise a temps partiel therapeutique : \square oul \square non |
| 3 | |
| treprise utilisatrice : | |
| oe de contrat : □ Intérimaire □ CDI Intérim | s'il en porte. |
| | |
| STE À RISQUE(S) | |
| | |
| Amiante | |
| Amiante Plomb | |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 | |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants | |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare | nudage |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants | |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in | duction) nterdiction à certains travaux |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é | duction) hterdiction à certains travaux électriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav | duction) nterdiction à certains travaux électriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la repror Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la repror Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la repro Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la repror Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour let Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la repro Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) III CT). Si oui lequel : |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproc Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) Invail mobiles ou servant à lever des charges – CACES In hommes) Ill CT). Si oui lequel : |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la repro Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) Interdiction à certains travaux Interdiction |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) Interdiction à certains travaux Interdiction |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la repror Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : Nom et fonction du demandeur : | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) III CT). Si oui lequel : |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproc Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : Nom et fonction du demandeur : | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) III CT). Si oui lequel : |
| Amiante Plomb Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafa CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprod Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'in Autorisation à effectuer des opérations sur installations é Autorisation de conduite de certains équipements de trav Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour le: Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 UATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : | duction) Interdiction à certains travaux Electriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) vail mobiles ou servant à lever des charges – CACES s hommes) III CT). Si oui lequel : |





LE SUIVI DE L'ÉTAT DES, SALARIÉS

L'EXPOSITION À DES RISQUES PARTICULIERS

- L'amiante
- Le plomb
- Les agents CMR (cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction)
- Les agents biologiques des groupes 3 et 4
- Les rayonnements ionisants
- Le risque hyperbare
- Le risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et démontage d'échafaudages

- la conduite de chariots automoteurs, engins de chantier, PEMP, grue
 les travaux nécessitant une habilitation électrique
- les jeunes de moins de 18 ans effectuant des travaux dangereux

Des risques exposant les salariés

Des risques pour lesquels l'affectation est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique

> Des risques figurant sur une liste établie par l'entreprise utilisatrice





VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET POSTES EXPOSANT

- salariés handicapés
- salariés titulaires d'une pension d'invalidité
 femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes
- jeunes de moins de 18 ans

Des risques en lien avec la vulnérabilité de certaines personnes

- travailleurs de nuit
- travailleurs exposés à des champs électromagnétiques affectés à des postes pour lesquels les valeurs limites d'exposition fixées par le code du travail sont dépassées
- salariés exposés à des agents biologiques de groupe 2

Des risques en lien avec l'affectation sur certains postes





RÉPERTOIRE DES RISQUES



AIDE AU CLASSEMENT ET A LA DECLARATION DES RISQUES

Cette liste n'inclut pas les risques qui ne sont pas inhérents au poste de travail.

Exemple = nuit, port de charges > 55Kg..

Cette liste est indicative et elle doit être affinée en cohérence avec votre évaluation des risques professionnels de vos unités de travail et des expositions réelles de vos salariés.

Exemple = agent de nettoyage = SI / agent de nettoyage exposé à des risques chimiques CMR = SIR

CENTRE DE NANTES ILE — SERVICE INTERIM

4 Allée de l'île Tabor — 44275 NANTES

Tél.: 02.49.62.27.00

Mise à jour : en 11/2020

Page | 1



B) INDUSTRIE: « FABRICATION »

B) INDUSTRIE: AGRO-ALIMENTAIRE

III) MEDICAL — MEDICOSOCIAL - FUNÉRAIRE

A) MEDICAL & PARAMEDICAL

B) MEDICO-SOCIAL

C) ENTREPRISE DE SERVICE FUNÉRAIRE

IV) LOGISTIQUE ET ACHAT

V) ADMINISTRATIF

VI) ENVIRONNEMENT — ENTRETIEN - ANIMAUX

VII) TRANSPORT — AUTOMOBILE

VIII) COMMERCE — SERVICES — GRANDE DISTRIBUTION

IX) COMMUNICATION — TELECOM — INFORMATIQUE

X) QUALITE — SECURITE

LEXIQUE

CENTRE DE NANTES ILE — SERVICE INTERIM 4 Allée de l'île Tabor — 44275 NANTES Tél.: 02.49.62.27.00

Mise à jou



I) BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - ARCHITECTURE

| EMPLOI - METIER | SI (VIP) | SIA (VIP) | SIR (EMA) | RISQUES À DÉCLARER |
|--|-------------|--------------|--------------|---|
| AGENT D'ETUDE | Х | | 1-31-0 | |
| APPLICATEUR D'ENROBES | | | X | CMR |
| APPLICATEUR D'ETANCHEITE | | | X | CMR |
| ASCENSORISTE | | | X | AMIANTE (Plaquettes freinage) |
| ASPHALTEUR | | | X | CMR |
| BANCHEUR / COFFREUR | | | X | CMR (silice) |
| BARDEUR / ETANCHEUR | | | X | CMR (silice, poussières pierre ou bois) |
| BITUMIER / OUVRIER ROUTIER (BTP) | | | X | CMR |
| CABLEUR / MONTEUR TELECOM | x | | (x) | SAUF SI CACES - HABILITATION ELECTRIQUE TRAVAIL SOUS TENSION |
| CALORIFUGEUR | | | X | AMIANTE (anciennes installations) |
| CANALISATEUR | | | x | CMR (soudure, poussière de silice) / AMIANTE |
| CARRELEUR | | | X | CMR |
| CARRIER | | | X | CMR |
| CERAMISTE | | | х | CMR |
| CHARPENTIER - ALU | | | х | CMR (poussière d'aluminium) |
| CHARPENTIER BOIS / MENUISIER BOIS | | | х | CMR (poussières bois) |
| CHARPENTIER POSEUR | | | X | CMR |
| CHAUFFAGISTE / PLOMBIER | | | x | CMR (monoxyde de carbone, fumée de soudage) / PLOMB/ HABILITATION ELECTRIQUE TRAVAIL SOUS TENSION |
| CHEF D'EQUIPE / CHEF DE CHANTIER / CONDUCTEUR DE TRAVAUX | x | | | |
| COFFREUR / BANCHEUR | | | X | CMR (silice) |
| CONDUCTEUR DE NACELLES | | | X | CACES |
| CONDUCTEUR D'ENGINS (DE CHANTIER / DE TRAVAUX PUBLICS / DE TERRASSEMENT) | | | х | CACES |
| CORDISTE | | | X | CHUTE DE HAUTEUR |
| COUVREUR | | | х | CMR (bitume) / CHUTE DE HAUTEUR ECHAFAUDAGE |
| DESAMIANTEUR | | | х | AMIANTE |

4 Allée de l'île Tabor – 44275 NANTES Tél.: 02.49.62.27.00

Mise à jour : en 11/2020

Page | 3





DEUX QUESTIONS À SE POSER

- L'intérimaire est-il exposé à un risque professionnel particulier?
- Y a-t-il des conditions de vulnérabilité dans le cadre du suivi ?





DEUX QUESTIONS À SE POSER

L'INTÉRIMAIRE EST-IL EXPOSÉ À UN RISQUE PROFESSIONNEL PARTICULIER ?

Le salarié est-il appelé à occuper un emploi présentant des **risques particuliers** ?

Oui

Suivi individuel renforcé | SIR

Visite individuelle de prévention | VIP

AVIS D'APTITUDE

Médecin AE

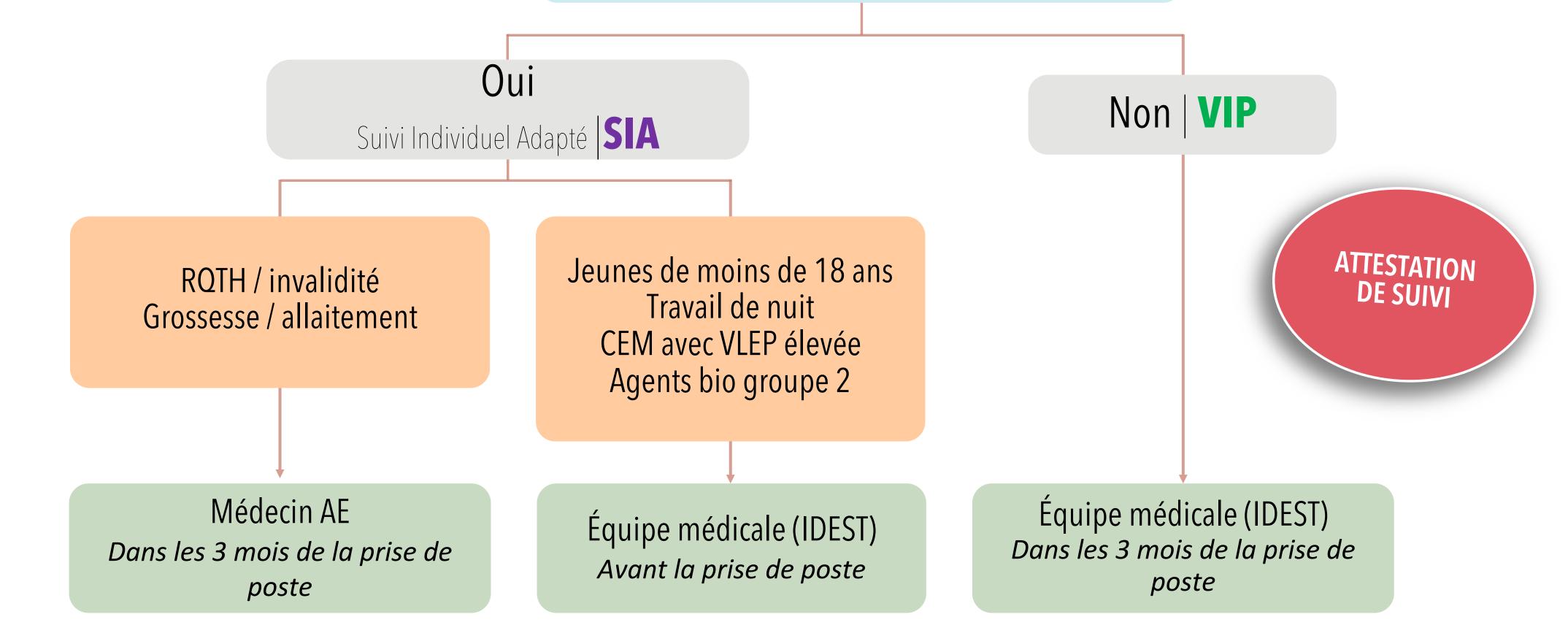
Question 2





Y A-T-IL DES CONDITIONS DE VULNÉRABILITÉ DANS LE CADRE DU SUIVI ?

Le salarié est-il exposé ou présente-t-il des critères de vulnérabilité ?







LES VISITES SPÉCIFIQUES

| Type de visite | Qui demande ? | Quand? | Qui réalise la visite ? |
|-----------------------------------|--|--|---|
| Visite de pré-reprise VPR | Médecin conseil Médecin de soin Salarié intérimaire | À tout moment pendant un arrêt de travail | |
| Visite de reprise | Agence d'emploi | À faire dans les 8 jours après la reprise du travail : - après un congé maternité - après une absence pour cause de maladie professionnelle - après un arrêt maladie d'au moins 30 jours (AT, maladie et accident non professionnel) | Médecin du travail de l'AE Médecin collaborateur de l'AE |
| Visite de retour à l'emploi VRE | Agence d'emploi FASTT Salarié intérimaire | Lorsque la période de soins est terminée et si l'arrêt est > 30 jours | |
| Visite occasionnelle | Salarié intérimaire Agence d'emploi Médecin traitant Médecin du travail de l'AE | À tout moment | Médecins de l'AE ou de l'EU |





DISPENSE DE VISITE D'EMBAUCHE AVANT UNE NOUVELLE MISSION

Il n'est pas réalisé de nouvelle visite avant la nouvelle mission si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- 1. Le personnel de santé (médecin du travail ou IDEST selon le type de visite) a pris connaissance d'un avis d'aptitude pour un même emploi dans les 2 années précédant la nouvelle embauche. > à nous faire parvenir!
- 2. Le travailleur est appelé à occuper un **emploi identique** présentant des risques d'exposition équivalents.
- 3. Aucun avis médical formulé (au titre des articles L. 4624-3) ou avis d'inaptitude (rendu en application L.4624-4) n'ont été émis au cours des 2 dernières années (art. R.4625-13).





LES DOCUMENTS DE LA DEMANDE DE VISITE

| iviedecin ud trava | il: | |
|--|--|--|
| /= | | |
| Tél.: | | |
| Document à remplir intégralement | oar l'employeur | |
| | ENTREF | RISE ADHÉRENTE |
| Demande de VIP ou E | | 'entreprise : |
| intérimaire | N° adhéi | ent : |
| Visite d'Information et de Prévent | on | |
| Examen Médical d'Aptitude | | |
| ☐ VISITE D'EMBAUCHE ☐ | VISITE PÉRIODIQUE | |
| | | |
| SALARIÉ | | /EMPLOIS |
| Nom de naissance : | ' | (dans la limite de 3) : 1 |
| Nom marital : | | 2 |
| Prénom : | | 3 |
| Date de naissance : | 1,700 00 | contrat : Intérimaire CDI Intérim |
| Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin | | mbauche : |
| L FORMULE LI IVIASCUIII | Entrepris | e utilisatrice : |
| NOTICE OF THE PARTY OF THE PART | CHANGE CO. | |
| SALARIÉ EXPOSÉ À DES RISQUES PART | VANA MARKATA | |
| EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE (EMA) - 3 → Document délivré : avis médical d'aptitu | SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR) | |
| Amiante | AUG | |
| Plomb | | |
| Agents biologiques 3 et 4 | | |
| Rayonnements ionisants | | |
| ☐ Risque hyperbare | | |
| Chute de hauteur lors du montage / dén | | |
| CMR (cancérogènes, mutagènes, toxique | | 2.22 |
| | C dérogation d'interdiction à certains trava | iux pisinage (habilitation électrique / travail sous tension) |
| Autorisation de conduite de certains équ | | |
| ☐ Charges manuelles habituelles de plus d | | • |
| Poste à risque déterminé par l'employeu | | |
| SALARIÉ HORS RISQUE PARTICULIER | | |
| VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENT | ION (VIP) / SIIIVI INDIVIDIJEL SIMPLE / | SIS) OLI ADAPTÉ (SIA) |
| → Document délivré : attestation de suivi | THE PERSON NAMED IN THE PE | ordinate (ordi |
| VIP d'embauche à programmer | VIP à programmer avec le médecin, | VIP d'embauche à programmer dans les 3 mois |
| | dans les 3 mois APRÈS l'affectation | APRÈS l'affectation |
| AVANT l'affectation | ☐ Travailleur handicapé | Autres expositions ? Préciser : |
| ☐ Moins de 18 ans | | FIRE SHIP AND DESCRIPTION OF THE SHIP AND ADDRESS OF THE SHIP ADDRESS OF THE S |
| | ☐ Travailleur en invalidité | 110001 |
| Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) | | |
| ☐ Moins de 18 ans ☐ Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) ☐ Agents biologiques 2 | ☐ Travailleur en invalidité ☐ Femme enceinte, ayant accouché | → N'est concerné par AUCUNE case / situ |
| | ☐ Travailleur en invalidité ☐ Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante | |
| | ☐ Travailleur en invalidité ☐ Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante ié doit se munir de sa carte de vacc | → N'est concerné par AUCUNE case / site |
| | ☐ Travailleur en invalidité ☐ Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante ié doit se munir de sa carte de vacc (uniquement pour le salarié ayant béi | ination et de ses lunettes s'il en porte. réficié d'une VIP/EMA à compter de janvier 2017). |
| | Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante ié doit se munir de sa carte de vacc (uniquement pour le salarié ayant bél e dernier avis médical d'aptitude ou la | → N'est concerné par AUCUNE case / site |
| Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salar Demande de dispense de visite Dans ce cas, merci de nous fournir le identique et présentant des risques de | Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante ié doit se munir de sa carte de vacce (uniquement pour le salarié ayant bére dernier avis médical d'aptitude ou la 'exposition équivalents. La demande | ination et de ses lunettes s'il en porte. éficié d'une VIP/EMA à compter de janvier 2017). dernière attestation de suivi pour un poste sera étudiée par le médecin du travail. |
| | Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante ié doit se munir de sa carte de vacc (uniquement pour le salarié ayant bér e dernier avis médical d'aptitude ou la 'exposition équivalents. La demande | ination et de ses lunettes s'il en porte. néficié d'une VIP/EMA à compter de janvier 2017). dernière attestation de suivi pour un poste sera étudiée par le médecin du travail. |
| | Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante ié doit se munir de sa carte de vacce (uniquement pour le salarié ayant bére dernier avis médical d'aptitude ou la 'exposition équivalents. La demande | ination et de ses lunettes s'il en porte. néficié d'une VIP/EMA à compter de janvier 2017). dernière attestation de suivi pour un poste sera étudiée par le médecin du travail. |
| Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salar Demande de dispense de visite Dans ce cas, merci de nous fournir le identique et présentant des risques d Contraintes éventuelles pour le rende Nom et fonction du demandeur : | Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante ié doit se munir de sa carte de vacc (uniquement pour le salarié ayant bér dernier avis médical d'aptitude ou la 'exposition équivalents. La demande | ination et de ses lunettes s'il en porte. néficié d'une VIP/EMA à compter de janvier 2017). dernière attestation de suivi pour un poste sera étudiée par le médecin du travail. |
| | Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante ié doit se munir de sa carte de vacc (uniquement pour le salarié ayant bér dernier avis médical d'aptitude ou la 'exposition équivalents. La demande | ination et de ses lunettes s'il en porte. néficié d'une VIP/EMA à compter de janvier 2017). dernière attestation de suivi pour un poste sera étudiée par le médecin du travail. |
| Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salar. □ Demande de dispense de visite Dans ce cas, merci de nous fournir le identique et présentant des risques de Contraintes éventuelles pour le rende Nom et fonction du demandeur : | Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante ié doit se munir de sa carte de vacce (uniquement pour le salarié ayant bére dernier avis médical d'aptitude ou la l'exposition équivalents. La demande ez-vous : | ination et de ses lunettes s'il en porte. néficié d'une VIP/EMA à compter de janvier 2017). dernière attestation de suivi pour un poste sera étudiée par le médecin du travail. |
| Moins de 18 ans Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques → Pour le rendez-vous, le salars □ Demande de dispense de visite Dans ce cas, merci de nous fournir le identique et présentant des risques de Contraintes éventuelles pour le rende Nom et fonction du demandeur : | Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante ié doit se munir de sa carte de vacce (uniquement pour le salarié ayant bére dernier avis médical d'aptitude ou la l'exposition équivalents. La demande ez-vous : | ination et de ses lunettes s'il en porte. néficié d'une VIP/EMA à compter de janvier 2017). dernière attestation de suivi pour un poste sera étudiée par le médecin du travail. |

| | Contact secrétaire : |
|--|---|
| Centre : | = // |
| Centre : | = |
| | |
| Document à remplir intégralement par l'employeur | ENTREPRISE ADHÉRENTE |
| | Nom de l'entreprise : |
| Demande de visite médicale | N° adhérent : |
| de reprise - intérimaire | W dutionit |
| as reprise micrimians | |
| ALARIÉ | INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRÊT DE TRAVAIL DU SALARIÉ |
| om de naissance : | |
| om marital : | |
| énom : | |
| ate de naissance : | |
| exe : | ☐ Maladie/accident non professionnel |
| Féminin □ Masculin | □ Maladie/accident non professionner |
| nplois occupés par le salarié à la reprise | |
| ans la limite de 3) : | □ Maladie professionnelle |
| 1 | □ Maternité |
| 2 | Reprise a temps partiel therapeutique : \square out \square non |
| 3 | |
| ntreprise utilisatrice : | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| rpe de contrat : □ Intérimaire □ CDI Intérim | s'il en porte. |
| | |
| | |
| STE À RISQUE(S) | |
| Amiante | |
| l pii | |
| Plomb | |
| | |
| | |
| Agents biologiques 3 et 4 | |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafau | |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu | uction) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte | uction) erdiction à certains travaux |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaue CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaure CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaure CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaue CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II FUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaue CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur handicapé Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) II CT). Si oui lequel : |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) II CT). Si oui lequel : |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaut CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) II CT). Si oui lequel : |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaut CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) II CT). Si oui lequel : |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaut CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) II CT). Si oui lequel : |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaut CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) II CT). Si oui lequel : |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : Nom et fonction du demandeur : | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) II CT). Si oui lequel : |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaue CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) II CT). Si oui lequel : |
| Agents biologiques 3 et 4 Rayonnements ionisants Risque hyperbare Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaur CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reprodu Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'inte Autorisation à effectuer des opérations sur installations éle Autorisation de conduite de certains équipements de trava Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 II TUATION DU SALARIÉ Moins de 18 ans Travailleur de nuit Agents biologiques 2 Champs électromagnétiques Travailleur en invalidité Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante N'est concerné par AUCUNE case / situation Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : Nom et fonction du demandeur : Réf. : SIS-FOR-05_ demande de visite médicale de reprise in Service de Santé au Travail de la Région Nantaise | uction) erdiction à certains travaux ectriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension) ail mobiles ou servant à lever des charges – CACES hommes) II CT). Si oui lequel : |







L'avis d'aptitude et l'attestation de suivi ont une validité de 24 mois pour :

- la même agence d'emploi,
- une autre agence d'emploi,
- une autre entreprise utilisatrice

Mais pour les mêmes métiers : dispense de visite à l'embauche.

Pour les salariés intérimaires, <u>le décret n'a pas prévu de périodicité spécifique</u>. On peut donc en déduire que la durée de validité de l'attestation ou de l'avis d'aptitude est de deux ans (Prism'Emploi, NOTE JURIDIQUE, MàJ 19/01/2018).





LE PORTAIL INTÉRIM OU FICHIER COMMUN





UN OUTIL QUI EXISTE DEPUIS 2010







Le 23/12/2009

Aptitudes de M

Cette fiche n'a pas valeur de fiche d'aptitude

Identité M.

Date de naissance 25/06/1

Date de visite 07/11/2

Service S.S.T.R.N.

Médecin BONNEAU Christian

Centre de visite CENTRE RUE LINNE

2 RUE LINNE

44100 NANTES 02 40 44 26 00

Emploi 1 Opératrice de saisie

Emploi 2 Assistante commerciale

Emploi 3 Cartographe





LA BASE DE DONNÉES DE TOUS LES CONTRATS

- Les trois lignes remplies par nos secrétaires alimentent un **site internet sécurisé** accessible aux agences d'emploi du département voire au niveau régional (voire national?).
- Les agences d'emploi consultent ce site pour éviter les visites redondantes.

À savoir:

- La simple mention de l'emploi signifie aptitude...
- Le retrait d'un poste sur le portail signifie : nécessité de rappeler le service de santé pour une nouvelle visite.





ORGANISATION DU SUIVI MÉDICO-PROFESSIONNEL D'UN SALARIÉ





GESTION DES RENDEZ-VOUS PAR L'AGENCE D'EMPLOI

• L'agence d'emploi consulte le fichier commun ou « portail interim » pour s'assurer de la nécessité de la demande de visite médicale

1

• Contact téléphonique éventuel avec l'intérimaire, précisant s'il souhaite déclarer une RQTH, une invalidité, une grossesse (aucune obligation de l'intérimaire).

7

- Repérage d'un ou plusieurs critères de priorisation (risques professionnels, critères de vulnérabilité).
- Planification d'une visite médicale auprès du médecin du travail du SSTRN.

3



L'envoi du formulaire dûment rempli par l'agence d'emploi à l'assistante santé au travail attitrée déclenche une **demande de visite**.



GESTION DES RENDEZ-VOUS PAR LE SSTRN

Critères médico-professionnels de priorisation D'après la DIRECCTE de BRETAGNE - Suivi médical des intérimaires post-décret Mars 2017

• Critères liés au type de visite Visite de reprise, visite de pré-reprise, visite occasionnelle à la demande

• Critères liés aux emplois et postes de travail Emplois du BTP, travail de nuit, emplois relevant d'un suivi individuel renforcé

Critères liés au salarié
 Grossesse, RQTH ou pension d'invalidité, âge (-18 ans ou +50 ans), restriction
 d'aptitude
 ou inaptitude antérieure, salarié jamais vu ou inconnu au fichier régional











